



**Le commentaire de versets
coraniques selon
l'Imam Al-Riḍā^(as)**

*AU NOM D'ALLAH
LE TOUT MISERICORDIEUX
LE TRES MISERICORDIEUX*



Le commentaire de versets coraniques

.....

*selon
l'Imam Al-Riḍā^(as)*

La vie scientifique de l'Imam Al-Riḍā (as)
Auteur: Ali Sékandari, Reza VatanDoost
Traduction par: Reihaneh Ebrahimi
Edition et correction par: Dr. Zahra Razavi far
Correction des épreuves: Reihaneh Ebrahimi
Maison de l'édition: Astan Quds Razavi
Première édition: 2018 CE/ 1397 S
ISBN: 978-622-6090-37-7

Table des matières

Préface de l'éditeur -----	7
Introduction -----	12
La manifestation du savoir de l'Imam Réza (as) -----	13
waqifite	16
Barmakides	16
statut d'héritier du pouvoir	17
Les œuvres attribuées à l'Imam Réza (as) -----	18
1. Tibb-ol-Réza	19
2. Fiqh-ol-Réza	20
3. Sahifat al-Réza	22
4. Jawâmi' al-Shari'a.....	22
Le commentaire et l'interprétation de versets coraniques -----	23
Commentaire de première sourate Al-Fâtiha (L'ouverture).....	25
Chronologie de la Révélation	28
Les circonstances de la révélation selon l'Imam al-Riḍā (as)	30
L'ordre et le caractère miraculeux Coran	34
Stabilité de l'énonciation du Coran	36
Les versets équivoques et solides.....	39
Les concepts d'équivoque et de solide.....	40
La méthode de l'Imam al-Riḍā (as) pour l'explication des versets solides et équivoques	40
Conclusion -----	48
Bibliographie -----	50

Préface de l'éditeur

Au nom d'Allah, le Bienfaiteur miséricordieux

عَنْ عَبْدِ السَّلَامِ الْهَرَوِيِّ عَنِ الرَّضَا عَلَيْهِ السَّلَامُ قَالَ: رَحِمَ اللَّهُ
عَبْدًا أَحْيَا أَمْرَنَا قُلْتُ كَيْفَ يُحْيِي أَمْرَكُمْ قَالَ يَتَعَلَّمُ
عُلُومَنَا وَيُعَلِّمُهَا النَّاسَ فَإِنَّ النَّاسَ لَوْ عَلِمُوا مَحَاسِنَ
كَلَامِنَا لَاتَّبَعُونَا.

(عيون اخبار الرضا عليه السلام، ج ١، ص ٣٠٧)

'Abdullāh bin Ṣāliḥ al-Harawī a rapporté de l'Imam Reza (que le salut de Dieu soit sur lui):

“J'étais en présence de l'Imam Réza (que le salut de Dieu soit sur lui) quand Son Eminence a dit: “ Que Dieu accorde

*sa miséricorde au serviteur qui fait
revivre nos enseignements. Je lui ai
demandé : ‘ Et comment les raviver ? Et
lui de répondre : «Qu’il apprenne nos
règles de conduite, notre science et
culture, et qu’il les enseigne aux autres
car si les gens connaissent la beauté de
nos paroles, ils nous suivront en parole
et en acte’.* 

‘Uyûn Akhbâr al-Rezâ (as), vol. 1, p. 307.

L’une des grandes bénédictions que Dieu nous a accordée est d’avoir placé chez nous, les Imams infaillibles (as), pour qu’en observant leur mode de vie, nous apprenions à vivre une vie divine et en mettant en pratique leurs enseignements, nous atteignons la béatitude éternelle.

La ville de Machhad, est une parcelle du Paradis sur la terre qui a accueilli le fils du Messager d’Allah (as), qui brille comme une étoile dans le Ciel de l’Imamat. Chaque année, des millions de pèlerins viennent du monde entier, pour visiter ce saint Sanctuaire et pour désaltérer la soif de leurs âmes à la pure source des lignes directrices des infaillibles (as).

Chaque serviteur dans le saint Sanctuaire de l'Imam al-Riḍa (as) est au service des chers pèlerins de l'Imam al-Riḍa (as), chacun selon ses propres moyens et ses propres capacités, pour les aider à faire la ziyarat tout en ayant l'esprit tranquille et tout en pouvant bénéficier des grands profits dans ce sanctuaire céleste.

Conformément à ce qui précède, le Bureau chargé des affaires des pèlerins étrangers au Saint Sanctuaire de l'Imam al-Riḍa (as) fait tout son possible, sous différentes manières, pour présenter la culture, les mœurs et le mode de vie des infallibles (as), en particulier, ceux de l'Imam al-Riḍa (as), aux fidèles et aux adeptes de cette doctrine.

Les mesures prises par ce département se réalisent en conformité avec la civilisation islamique, et avec une culture adaptée aux besoins et aux exigences des pèlerins étrangers afin de leur fournir la perspicacité et la croissance spirituelle. Ces mesures prirent des paroles et des recommandations du Guide suprême de l'Iran et des instructions données par le l'administrateur du Saint Sanctuaire de l'Imam al-Riḍa (as), tout tenant compte, en même temps, des dispositions stipulées dans le document prévisionnel des vingt ans du Saint Sanctuaire de l'Imam al-Riḍa (as).

Voici quelques exemples des efforts déployés par ce

bureau pour servir les pèlerins étrangers de l'imam al-Riḍā (as) sur la scène internationale:

1. Tenir des programmes culturels spéciaux;
2. Tenir des séminaires réguliers sur la connaissance islamique, connus sous le nom de «cercles de la connaissance»;
3. Tenir des conférences académiques;
4. Organiser des cours et des ateliers éducatifs;
5. Organiser des concours culturels et des concours;
6. Tenir des lectures de poésie;
7. Tenir des cérémonies de conversion pour les nouveaux convertis à l'islam;
8. Répondre aux lettres reçues de la part des pèlerins ;
9. Envoi de livres et autres produits culturels dans le monde entier;
10. Répondre aux demandes de renseignements religieux;
11. Offrir une interaction internet en direct à Razavi Talk;
12. Publier le meilleur de la littérature islamique en plusieurs langues sous forme de livres écrits et signés.

L'appel à l'islam, depuis un certain temps, a permis à des gens qui avaient oublié leur nature initiale, de connaître la vérité et d'embrasser l'islam comme religion, et l'intérêt des cœurs pour les enseignements sublimes et édifiants de l'islam ne cesse d'augmenter. Nous espérons qu'à cette époque difficile, la lecture de ce livre sera utile pour les chercheurs de la Vérité, et qu'il sera un pas en avant dans l'approfondissement des connaissances des pèlerins et des fidèles des Ahl al-Bayt (as), avec l'agrément de Dieu.

“Mon Dieu, bénis Mohamad (as) et sa famille. Guide-moi dans la Voie droite, de telle manière que je ne la montre pas de façon erronée. Montre-moi la Vérité et fais que je ne sois pas attiré par l'erreur. Purifie mes intentions et protège-moi des hésitations. Fais-moi vivre longtemps dans la soumission à Toi. “¹

Direction chargée des affaires des pèlerins étrangers

Le Saint Sanctuaire de l'Imam al-Riḍa (as).

1. Extrait de la première invocation du Recueil de prières du Sahifat al-Sajadiah de l'Imam Sadjad (as)

Introduction

Bien que les Imams immaculés (as) ne soient jamais allés à l'école dans le sens où nous l'entendons, ni n'aient assisté aux cours d'aucun professeur, ils connaissent, par la volonté divine, l'ensemble des sciences et des mystères du monde créé. Leur savoir prend sa source dans l'océan infini de la science de Dieu et est issu de cette émanation divine reçue par leur esprit céleste.

C'est pour cette raison que tout long de l'histoire humaine, les Imams (as) sont connus comme les personnes les plus savantes et ont toujours été des autorités de référence pour les savants. Par leur savoir divin, ils ont non seulement attiré vers eux les gens épris de savoir et de foi et les ont conduit vers la demeure de la félicité, mais ont également convaincu leurs opposants, en leur faisant prendre conscience de leurs erreurs au moyen de démonstrations rationnelles et de l'utilisation des sources qu'ils acceptaient, et les ont ainsi guidé du chemin de l'égaré vers la voie de la Vérité.

La nécessité de la détention d'un tel savoir par les Imams chiites est telle qu'après l'affirmation du caractère divin de leur nomination et leur impeccabili-

té, les savants chiites l'ont considéré comme la base de leurs croyances à l'Imamat. Pour cette raison, si l'Imam n'était pas plus éminent et plus savant que les autres personnes, celui qui apprend un savoir aurait une priorité et une prééminence vis-à-vis de celui qui le détient, ce qui n'est pas souhaitable. Le grand savant chiite Shaykh Mofid affirme à ce propos : *«Les chiïtes duodécimains s'accordent sur le fait que le guide de la religion (Imâm al-Din) ne saurait être qu'une personne... connaissant l'ensemble des sciences de la religion, aux vertus parfaites, et se distinguant de tous par son savoir.»*¹

L'Imam Réza (as) est l'un de ces Imams (as) dont le savoir atteint des sommets. Ayant hérité des connaissances de ses nobles ancêtres, son excellence (as) était une source vive de savoir et de vertu ayant désaltéré et résolu les problèmes des assoiffés de science et de connaissance.

La manifestation du savoir de l'Imam Réza (as)

L'Imam Réza (as) détenait une science profuse et était réputé pour cela auprès des savants et des gens

1. Shaykh Mofid, Awâ'il al-Maqâlât, Beyrouth : Dar al-Moqayyid, 2e éd., 1414 h., p. 39.

du peuple. De ce fait, parmi les Imams (as), il est connu sous le nom du « savant de la famille de Mohammad (s) ». Se pose ici la question suivante : ce nom signifie-t-il que son savoir était plus important que celui des autres Imams immaculés (as) ? Ou avait-il fréquenté un nombre plus important de professeurs ? Etudiait-il plus que les autres ?

En guise de réponse, nous pouvons dire que si l'Imam Réza (as) est célèbre en tant que savant de la famille de Mohammad (s), cela ne signifie pas qu'il a bénéficié de l'enseignement d'un plus grand nombre de professeurs que les autres Imams impeccables (as), ou bien que, en comparaison avec les autres Imams de lumière (as), il bénéficiait d'un savoir plus important. Au contraire, tout comme l'impeccabilité, les Imams chi'ites (as) sont dotés d'un savoir égal et d'un même niveau, et ce parce que leur savoir est une connaissance présente, et non discursive et acquise. Dès lors, ce qu'ils savent est reçu et non appris et à ce propos, il n'y a pas de différence parmi eux. Si parmi eux, les Imams comme l'Imam Baqer (as), l'Imam Sadeq (as) et Imam Réza (as) ont pu davantage manifester leur savoir et étancher la soif des épris de connaissance par l'océan infini de leur science, ce n'est que du fait des occasions et conditions politiques et sociales

existant à leur époque, et qui ne se sont pas présentées pour les autres Imams (as).

Si l'Imam Baqer (as) a acquis la réputation de «celui qui fend et ouvre les sciences» (Baqer al-'Oloum), et que l'Imam Sadeq (as) a répandu la science et formé des élèves de façon telle que l'Ecole du chiisme duodécimain est nommé d'après son beau nom, c'est du fait que ces deux excellences (as) ont vécu à une époque particulière où les conditions leur ont permis de manifester et de diffuser leur savoir ainsi que les connaissances des Gens de la Demeure Prophétique (as). Cette occasion s'est de nouveau présentée à l'époque des luttes de pouvoir entre les Omeyyades et les Abbassides. Ces différends ont permis que les deux Imams soient quelque peu oubliés et qu'ils profitent le mieux possible de cette occasion et de cette liberté pour diffuser la religion de Vérité et les connaissances des Gens de la Demeure Prophétique (as).

A l'époque de l'Imam Réza (as), certains événements constituèrent chacun un motif et une occasion à la manifestation du savoir de l'Imam. C'est ainsi que la source vive du savoir de son excellence (as) inonda la société islamique.

waqifite

Le premier événement est celui de la sédition waqifite. Bien que les auteurs de cette sédition fussent des partisans et compagnons de l'Imam Kazem (as), ils nièrent néanmoins son martyre pour des motivations matérielles et mondaines. Ils remirent en cause la succession de l'Imam Réza (as) après son père et, sous le fait d'inspirations du Diable, orientèrent négativement les esprits des gens et les firent douter de l'Imamat en général et de l'Imamat de Réza (as) et des Imams (as) après lui.

L'Imam Réza (as), qui était conscient de cette sédition et du danger auquel était exposé son Imamat ainsi que celui des Imams (as) après lui, répondit à ces inspirations sataniques en explicitant les vérités dont fait partie la question de l'Imamat. Il répondit à toutes les questions et ambiguïtés, permettant ainsi la manifestation de son savoir.

Barmakides

L'épuration du système du califat abbasside des Barmakides et leur élimination par Haroun al-Rashid fut un autre élément s'étant déroulé à l'époque de l'Imam Réza (as) qui lui permit ainsi qu'à ses partisans, de diffuser les connaissances pures de l'islam et d'ex-

pliciter les connaissances des Gens de la Demeure Prophétique (as). Les Barmakides avaient répandu leur influence au sein du gouvernement des Abbassides et occupaient de hautes fonctions gouvernementales. Ils s'employaient constamment à calomnier la famille d'Abu Taleb et à provoquer les Abbassides contre elle, et se comportaient de façon très dure à leur égard. Leur méchanceté et leurs excès avaient alors atteint un tel niveau qu'à la fin de sa vie, Haroun ne les supporta plus et épura l'appareil gouvernemental de leur présence. Cet événement positif, qui se déroula dans la quatrième année de l'Imamat de l'Imam Réza (as), permit de libérer les Alavides, dont l'Imam Réza (as), de leur joug.

statut d'héritier du pouvoir

Le troisième événement qui fut le plus influent et visible fut celui de la nomination de l'Imam Réza (as) au statut d'héritier du pouvoir. Il constitua une occasion dorée qui, sauf à l'époque de l'Imam 'Ali (as) et ce tout au long de l'Imamat des Imams (as), ne se présenta que pour l'Imam Réza (as). Cet événement constitua un pont permettant de créer des liens entre l'Imam (as) et les gens. Il lui conférait une sorte de tribune libre lui donnant l'occasion d'explicitier les

connaissances divines et les trésors des Gens de la Demeure Prophétique (as). Il constitua une caisse de résonance appropriée permettant à son excellence (as) de faire entendre ses paroles éclairantes à des gens vivant dans les régions les plus éloignées du territoire islamique de l'époque, y compris aux savants non musulmans. L'envoi d'un nombre important d'important de savants juifs, chrétiens, zoroastriens et sabéens auprès de l'Imam Réza (as), et leur participation à des cercles de discussion avec cet Imam (as) font partie des aspects bénéfiques de cet événement.

Les différents événements évoqués, en particulier celui de la succession de l'Imam Réza (as), ont donc constitué un terrain favorable à la manifestation du savoir de l'Imam (as), tant et si bien qu'il devint alors célèbre sous le nom de « savant de la famille de Mo-hammad » parmi les gens.

Les œuvres attribuées à l'Imam Réza (as)

La profusion du savoir de l'Imam Réza (as) fut à la source de nombreuses grâces et effets, dont font partie ses œuvres écrites. Les historiens ont cité un nombre important d'œuvres, dont voici certains titres :

1. Tibb-ol-Réza (La médecine de Réza) ou *Ri-sâla Zahabiyya* (Traité doré)

L'Imam Réza (as) a écrit ce traité au sujet de la santé et du bon tempérament, des aliments et boissons recommandés, et des remèdes à la demande de Ma'moun. Ce traité est appelé Zahabiyya (doré) car Ma'moun a tellement apprécié ce livre qu'il a ordonné de l'écrire avec des lettres d'or.

Au sujet de la rédaction de ce livre, Haroun ibn Moussa a rapporté de Hassan Ibn Mohammad Ibn Jomhur qui a dit : « Mon père qui accompagnait l'Imam Réza (as) lors de sa venue en Iran, m'a rapporté : « Un groupe de médecins et de philosophes dont Youhana Ibn Massouyeh, Gibra'il Ibn Yakhtashou' et Salih Ibn Balhameh Hendi, ainsi que d'autres savants et érudits se trouvaient auprès de Ma'moun. Dans cette assemblée, on parla de médecine et de ce qui était à la source de la santé et bénéfique au corps. Ma'moun et les personnes présentes parlèrent abondamment au sujet des quatre natures, des causes des maladies, des dommages et des bénéfices des aliments dans le corps de l'homme. Durant ces discussions, Ma'moun se tourna vers l'Imam Réza (as) et dit : *« Ô Abol-Hassan ! Quel est ton avis à propos des sujets dont nous avons beaucoup parlé aujourd'hui, et à propos desquels nous*

devons avoir des connaissances ?» Son excellence (as) dit : *«Sur la base de ce que j'ai expérimenté et dont j'ai appris la justesse de mes ancêtres, et également de ce que l'homme ne peut ignorer, je sais certaines choses.»* Puis l'Imam (as) s'employa à expliquer certaines questions concernant la médecine et l'hygiène. Ma'moun, qui fut fortement marqué par ces paroles, écrivit ensuite une lettre à l'Imam (as) dans laquelle il lui posa des questions au sujet des connaissances liées aux aliments et aux boissons, aux remèdes, à la saignée, à l'hygiène dentaire, aux vertus du bain, et d'autres choses liées à la santé du corps sur la base de son expérience et de ses connaissances pour l'en informer. L'Imam (as) exauça la requête de Ma'moun, rédigea ce traité et le lui envoya. Ce dernier l'apprécia tant qu'il ordonna qu'on l'écrive en lettres d'or, et c'est pour cela que ce traité est connu sous le nom de «traité doré».

2. Fiqh-ol-Réza

Ce livre traite de sujets liés au droit religieux, et comprend des fatwas ainsi que certains hadiths au sujet des préceptes juridiques. Bien que ce livre resta peu connu jusqu'à l'époque du premier Majlesi (Mohammad Taqi), cependant, à partir de son époque et jusqu'à aujourd'hui, ce livre a été davantage connu et

diffusé. La raison de cette reconnaissance est qu'un groupe d'habitants de la ville de Qom se rendit à La Mecque en vue d'accomplir un pèlerinage obligatoire. Ils y emportèrent un livre ancien dont la date correspondait à celle de l'époque de l'Imam Réza (as). Au cours de ce voyage, ils le montrèrent à Ghazi Amir Hossein Esfahani. Après avoir étudié ce livre, il eut la certitude qu'il avait été compilé par l'Imam Réza (as), et en fit une copie. Lorsqu'il rentra en Iran, il l'emmena à Ispahan et le montra à Majlesi. Après l'avoir étudié, il confirma l'authenticité de l'attribution de ce livre à Imam Réza (as). Après lui, son fils, le deuxième Majlesi (Mohammad Baqer) affirma également l'authenticité de l'attribution de ce livre à l'Imam Réza (as), et il cita ses hadiths dans divers volumes de *Bihâr al-Anwâr*, faisant de cet ouvrage l'une de ses sources principales.¹ C'est ainsi que ce livre est devenu célèbre.

Parmi les gens qui reconnaissent l'authenticité de l'attribution de ce livre à l'Imam Réza (as) figurent Seyyed Mahdi Tabataba'i dans le livre intitulé *Fawâ'id al-Rejâlia* et Mirza Hassan Nouri dans l'ouvrage intitulé *Mostadrak al-Wasâ'il*. Ils ont cité les hadiths contenus dans cet ouvrage dans divers chapitres de leurs livres.

1. Cf. Majlesi, Mohammad Bâqer, *Bihâr al-Anwâr*, vol. 1, p. 11.

3. Sahifat al-Réza

Ce livre comprend environ 216 hadiths que l'Imam Réza (as) a rapportés de ses nobles ancêtres. Il traite de sujets tels que l'unicité divine, la science, les actes d'adoration, le droit et la jurisprudence, le commentaire du Coran, les vertus du Prophète (s) et des Gens de la Demeure du prophète (as), l'éthique, etc.¹

Il faut rappeler que bien que ce livre soit particulièrement connu, certaines de ses versions sont attribuées à Abou 'Ali Tabarsi. Cependant, dans son introduction à *Bihâr al-Anwâr*, Majlesi l'a considéré comme faisant partie des hadiths dont la chaîne de transmission est parfois interrompue (*marâsil*), et non des hadiths à la chaîne de transmission complète et ininterrompue (*masânid*).²

4. Jawâmi' al-Shari'a

Ce livre explicite les devoirs religieux les plus importants et les principaux problèmes liés au droit religieux. Il a été dit que l'Imam Réza (as) l'a dicté au grand ministre de Ma'moun, Fadhl Ibn Sahl.

Bien que certaines des plus éminentes figures du chiisme telles que Shaykh Sadouq dans '*Oyoun Akhbâr*

1. Cf. Mohammad Rezâ Nâji, *Imâm Rezâ*, Téhéran : Bureau des recherches culturelles, 1378 h. sh., p. 87.

2. Majlesi, Mohammad Bâqer, *Bihâr al-Anwâr*, vol. 1, p. 30.

*al-Rezâ*¹ et Ibn Sha'aba Harani dans *Tohaf al-Uqûl*² ont confirmé l'attribution de cet ouvrage à l'Imam Réza (as), néanmoins, d'autres comme Mohammad Javad Fazlollah ont hésité à le lui attribuer du fait de certaines expressions dissonantes et de la structure non homogène du texte, ainsi que l'absence de correspondance de certains actes de jurisprudence avec la jurisprudence chiïte tels que l'obligation du *qonout* dans les prières quotidiennes.³

Il est nécessaire de rappeler que cette œuvre est également appelée *Mahz al-Islâm et Sharâyi' al-Din*.

Le commentaire et l'interprétation de versets coraniques

Bien que nous n'ayons aucun livre intitulé «Commentaire du Coran» de l'Imam al-Riḍā (as), une grande partie de ses paroles et comportements sont directement ou indirectement consacrés à l'explication du Livre de Dieu. Les paroles de son excellence (as) à propos des différents thèmes du droit religieux peuvent être considérées comme une explication et un exposé

1. Cf. 'Uyûn Akhbâr al-Rezâ, vol. 2, p. 129.

2. Ibn Sha'aba Harrâni, *Tohaf al-'Uqûl*, p. 437.

3. Fazlollah, Mohammad Javâd, *Tahlili az zendegâni Imâm Rezâ*, traduction de Seyyed Mohammad Sâdeq 'Aref, Mashhad : Fondation des recherches islamiques, 9e éd., p. 198.

détaillé des principes du Coran ainsi que des ordres et interdits divins. De même, ses paroles au sujet de l'unicité divine, de la prophétie, de l'Imâmât, de la résurrection, de la foi, de la mécréance et des autres thèmes appartenant au domaine de la croyance constituent une explicitation du savoir coranique concernant les croyances. Les conseils, la façon de se comporter ainsi que les hautes vertus de l'Imam al-Riḍā (as) sont en eux-mêmes une explication des versets coraniques concernant la morale. Ce dont nous disposons de son excellence (as) dans ce domaine est son commentaire de versets exprimé en réponse à des questions lui ayant été adressées.

Du fait de l'étendue des domaines abordés par l'Imam al-Riḍā dans ses commentaires du Coran, nous sommes contraints de nous limiter à n'en présenter que quelques exemples.

Commentaire de première sourate Al-Fâtiha (L'ouverture)

L'Imam al-Riḍā (as) rapporte de l'Imam 'Ali (as): J'ai entendu du Prophète (s) que Dieu a dit: «J'ai partagé la sourate «Al-Fâtiha» entre Moi et Mes serviteurs; une moitié est pour Moi et l'autre est pour Mon serviteur. Lorsque Mon serviteur dit:

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ



*«Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux,
le Très Miséricordieux» (Coran 2:1)*

Il a commencé par Mon nom, c'est donc à Moi qu'il revient de parfaire ce qu'il entreprend, et de le bénir dans tous ses états. Et lorsqu'il dit:

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ



«Louange à Allah, Seigneur de l'univers» (Coran 2:2)

Je dis: Mon serviteur M'a loué et a reconnu que les grâces dont il bénéficie viennent de Moi, tandis c'est

par Ma bonté que J'ai éloigné de lui les malheurs. Soyez témoins que les grâces qu'il aura dans l'Au-delà seront plus importantes que les grâces [dont il a bénéficié] dans ce monde, et que J'écarterai de lui les malheurs de l'autre monde tout comme J'ai éloigné de lui les malheurs de ce monde. Quand il dit:

مَالِكِ يَوْمِ الدِّينِ



«Maître du Jour de la rétribution»

(Coran 2:4)

Je dis: Soyez témoin que comme il a reconnu Mon autorité et Ma souveraineté à l'égard du Jour de la rétribution, au Jour des comptes, Je faciliterai ses comptes; J'accepterai ses bonnes actions et Je passerai sur ses péchés. Puis lorsqu'il dit:

إِيَّاكَ نَعْبُدُ



«C'est Toi (Seul) que nous adorons»

(Coran 2:4)

Je dis: Mon serviteur dit vrai, c'est seulement Moi

qu'il adore; Je vous prends à témoin que Je récompenserai ses actes d'adoration d'une telle façon que tout le monde l'enviera. Et lorsqu'il dit:

وَإِيَّاكَ نَسْتَعِينُ



**«C'est Toi (Seul) dont nous implorons
secours» (Coran 2:5)**

Je dis: Mon serviteur M'a demandé de l'aide et ne cherche refuge qu'auprès de Moi; soyez témoin que Je l'aiderai dans ce qu'il entreprend, que Je lui porterai assistance lors des difficultés et que le Jour de l'affliction¹, Je le secourrai. Lorsqu'il dit:

اهْدِنَا الصِّرَاطَ الْمُسْتَقِيمَ



**«Guide-nous dans le droit chemin»
(Coran 2:6)**

Je dis: Cette demande de Mon serviteur est exaucée, Je répondrai favorablement à tout ce qu'il Me demande, Je lui donnerai ce qu'il espère et Je le protège-

1. C'est-à-dire le Jour de la résurrection.

rai de tout ce qu'il craint.»¹

Après avoir rapporté cette tradition, 'Allāma Tabātabāī écrit: Comme vous pouvez le remarquer, en rapportant cette parole, l'Imam al-Riḍā (as) a présenté un commentaire de la première sourate du Coran (Al-Fâtiha) [issu de Dieu]. Dès lors, bien que cette sourate soit la parole de Dieu, elle a été révélée de façon à pouvoir également devenir la parole de Son serviteur qui se trouve dans un état d'adoration et d'affirmation de sa dévotion.²

Chronologie de la Révélation

Les chercheurs du Coran ont émis des opinions différentes au sujet des premiers et derniers versets du Coran ayant été révélés au Prophète (s). L'opinion juste qui est acceptée par la plupart des savants religieux est que les premiers versets de la sourate Al-'Alaq (Le caillot de sang) sont les premiers versets ayant été révélés, tandis que les derniers sont ceux de la sourate Al-Nasr (Le secours)³.

Ce point de vue se reflète dans les paroles de l'Imam al-Riḍā (as) qui a dit: «J'ai entendu de mon père qui

1. Shaykh Sadūq, 'uyūn akhbār al-Riḍā, Vol. 1, p. 305; Sayyid Muhammad Hussain Tabātabāī, Al-Mizān, Vol. 1, p. 3.

2. Sayyid Muhammad Hussain Tabātabāī, Al-Mizān, Vol. 1, p. 38.

3. Muhammad Hādī Ma'rifat, Al-Tamhīd fī 'ulūm al-Qurān, Vol. 1, p. 128.

rapportait lui-même de son père que la première sou-
rate ayant été révélée est

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ / اقْرَأْ بِاسْمِ رَبِّكَ



*«Au Nom de Dieu le Très-Miséricordieux,
le Tout-Miséricordieux, Lis, au nom de
ton Seigneur...» (Coran 96:1)*

Et le dernier est

إِذَا جَاءَ نَصْرُ اللَّهِ وَالْفَتْحُ



*«Lorsque vient le secours d'Allah ainsi
que la victoire»¹ (Coran 110:1)*

La plupart des commentateurs sunnites consi-
dèrent également que les premiers versets de la sou-
rate Al-'Alaq (Le caillot de sang) sont les premiers qui
furent révélés au Prophète (s).²

1. Shaykh Sadūq, 'uyūn akhbār al-Riḍā, Vol. 2, p. 6.

2. Ibn Abī 'Asīm, Al-Avā'il, recherche effectuée par Muhammad Ibn Nāsir Al-'Ajamī, p. 47.

Les circonstances de la révélation selon l'Imam al-Riḍā (as)

Etant donné que la connaissance des circonstances de la révélation des versets et sourates revêtait une grande importance pour les compagnons du Prophète (*ṣahāba*) et ceux qui les suivirent immédiatement (*tābi'īn*), dès le début de la révélation du Coran, un groupe de transmetteurs des paroles du Prophète (s) formé de compagnons et de figures éminentes parmi ceux qui les suivirent (*tābi'īn*) se sont évertués à enregistrer et à rapporter les traditions en rapport avec les circonstances de la révélation. Par conséquent, de nombreuses traditions ont été rapportées à ce propos. Certaines d'entre elles ont été rapportées par l'Imam al-Riḍā (as), dont nous présentons ici quelques exemples:

1- L'Imam al-Riḍā (as) considère que le noble verset:

الَّذِينَ يُنْفِقُونَ أَمْوَالَهُمْ بِاللَّيْلِ وَالنَّهَارِ سِرًّا وَعَلَانِيَةً



«Ceux qui, de nuit et de jour, en secret et ouvertement, dépensent leurs biens [dans les bonnes œuvres]» (Coran 2:274)

a été révélé à propos de l'Imam 'Ali (as).¹

2- Dans une autre tradition, l'Imam al-Riḍā (as) rapporte de l'Imam 'Ali (as): «Les musulmans demandèrent au Prophète (s): Oblige ceux qui sont vaincus [à l'issue du combat] à se convertir à l'islam, afin d'augmenter notre nombre par ce biais et de nous rendre puissant face à l'ennemi. Le noble Prophète (s) dit alors: «Je ne contreviens jamais à l'ordre de Dieu à ce sujet.» C'est dans ce contexte que ce verset fut révélé:

وَلَوْ شَاءَ رَبُّكَ لَأَمَنَّ مَن فِي الْأَرْضِ كُلَّهُمْ جَمِيعًا أَفَأَنْتَ
تُكْرَهُ النَّاسَ حَتَّى يَكُونُوا مُؤْمِنِينَ / وَمَا كَانَ لِنَفْسٍ أَنْ
تُؤْمِنَ إِلَّا بِإِذْنِ اللَّهِ وَيَجْعَلُ الرَّجْسَ عَلَى الَّذِينَ لَا يَعْقِلُونَ



«Si ton Seigneur l'avait voulu, tous ceux qui sont sur la terre auraient cru. Est-ce à toi de contraindre les gens à devenir croyants? Il n'appartient nullement à une âme de croire si ce n'est avec la permission d'Allah. Et Il voue au châtement ceux qui ne raisonnent pas.»

(Coran 10:99-100)

1: Shaykh Sadūq, 'uyūn akhbār al-Riḍā, Vol. 2, p. 62.

3- Durant une assemblée organisée par Ma'moun et dans laquelle étaient présents de nombreux Iraquiens, l'Imam al-Riḍā (as) rapporta cette parole de l'Imâm Hossein (as): «Les émigrants et les auxiliaires vinrent chez le Prophète (sawas) et dirent: Ô Prophète de Dieu, étant donné que, outre les dépenses familiales, tu assumes la charge d'autres dépenses comme les dépenses des voyageurs pauvres restés à mi-chemin et des caravanes qui viennent à toi, nous te donnons ce que nous possédons, dépense-le comme tu le souhaites. Dieu révéla alors immédiatement ce verset au Prophète (sawas):

قُلْ لَا أَسْأَلُكُمْ عَلَيْهِ أَجْرًا إِلَّا الْمَوَدَّةَ فِي الْقُرْبَىٰ



«Dis: «Je ne vous en demande aucun salaire si ce n'est l'affection à l'égard de la famille [du Prophète].» (Coran 42:23)

Lorsque les hypocrites virent la réaction du Prophète (s), ils dirent: «Le Prophète (s) a refusé d'accepter nos biens car il a voulu se servir de ce prétexte pour recommander sa parenté, et il calomnié Dieu [étant donné que] cet ordre vient de lui-même. C'est à la suite des affronts des hypocrites que ce verset fut révélé:

أَمْ يَقُولُونَ افْتَرَاهُ قُلْ إِنْ افْتَرَيْتُهُ فَلَا تَمْلِكُونَ لِي مِنَ اللَّهِ
شَيْئًا هُوَ أَعْلَمُ بِمَا تُفِيضُونَ فِيهِ كَفِيَ بِهِ شَهِيدًا بَيْنِي وَ
بَيْنَكُمْ وَهُوَ الْغَفُورُ الرَّحِيمُ



*«Ou bien ils disent: «Il l'a inventé!» Dis:
«Si je l'ai inventé, alors vous ne pourrez
rien pour moi contre [la punition] d'Al-
lah. Il sait parfaitement ce que vous pro-
pagez [en calomnies contre le Coran]:
Allah est suffisant comme témoin entre
moi et vous. Et c'est Lui le Pardonneur,
le Très Miséricordieux.» (Coran 42:25)*

Après la révélation de ce verset, le Prophète (s) demanda aux musulmans: «Que s'est-il passé pour qu'un tel verset soit révélé? Ils répondirent: Certains musulmans parmi nous vous ont attribué des paroles déplaisantes. Le Prophète (s) récita le verset en question, ce qui fit fondre en larmes les personnes présentes, puis Dieu le Très Haut révéla le verset 25 de la sourate Al-Showrā (La consultation):

وَهُوَ الَّذِي يَقْبَلُ التَّوْبَةَ عَنْ عِبَادِهِ وَيَعْفُو عَنِ السَّيِّئَاتِ
وَيَعْلَمُ مَا تَفْعَلُونَ



*«Et c'est lui qui agrée de Ses serviteurs
le repentir, pardonne les méfaits et sait
ce que vous faites.»¹ (Coran 42:25)*

L'ordre et le caractère miraculeux Coran

Le miracle est un phénomène extra-ordinaire auquel a recours une personne prétendant avoir une mission divine afin de prouver sa sincérité et la véracité de ce qu'elle prétend. Ce phénomène se situe hors des limites du pouvoir de l'homme, des lois scientifiques, et de tout apprentissage; l'accomplir s'accompagne d'une mise en défi permettant de vaincre les oppositions.²

Cette réalité extra-ordinaire va à l'encontre des lois ordinaires de la nature et rompt avec la coutume et l'habitude. A titre d'exemple, ressusciter les morts, transformer un bâton en serpent, ou faire refroidir le

1. Shaykh Sadūq, 'uyūn akhbār al-Riḍā, Vol. 1, p. 233; Ja'far Muḥibb Ar-Rafī'ī, Asbāb al-Nuzūl fī zū' Revāyāt Ahl al-Bayt, p. 174.

2. Abū al-Qāssim Khūī, Al-Bayān, p. 33; Suyūṭī, Jalāl al-Dīn, Al-Etti-qān, Vol. 4, p. 4.

feu pour son excellence Ibrahim (as) sont des phénomènes qui s'inscrivent contre le système ordinaire de la nature et demeurent injustifiables par les lois de la physique.

Hossein Ibn Khalid rapporte: J'ai demandé de l'Imam al-Riḍā (as): Que signifie [le verset]

السَّمَاءِ ذَاتِ الْحُبُكِ



«Par le ciel aux voies parfaitement tracées»? (Coran 51:7)

Il répondit: [Cela signifie que] le ciel comporte des voies vers la terre. Je dis alors à son excellence (as): Comment le ciel peut-il avoir des voies de communication avec la terre, étant donné que Dieu le Très-Haut a dit que les cieux sont dénués de piliers?¹ L'Imam (as) répondit: Gloire à Dieu! Dieu n'a-t-il pas dit

اللَّهُ الَّذِي رَفَعَ السَّمَاوَاتِ بِغَيْرِ عَمَدٍ تَرَوْنَهَا



«Sans piliers visibles»? (Coran 13:2)

1. Référence au verset coranique 2 de la sourate Al-Ra'd (Le tonnerre); 13: 2.

Je dis: Oui. Il dit alors: [Le ciel a été créé] avec des piliers, mais vous ne les voyez pas. Dieu n'a-t-il pas dit:

اللَّهُ الَّذِي رَفَعَ السَّمَاوَاتِ بِغَيْرِ عَمَدٍ تَرَوْنَهَا



**«Allah est Celui qui a élevé [bien haut]
les cieus sans piliers visibles»?**

(Coran 13:2)

Je dis: Oui. Il (as) dit: Il a donc des colonnes, mais vous ne les voyez pas.»¹

En utilisant des expressions à la fois simples, compréhensibles et belles à propos de la terre et de l'existence de la gravité dans l'espace, l'Imam al-Riḍā (as) dévoile ici un aspect du miracle scientifique du Coran au travers de son interprétation du verset évoquant les piliers invisibles du ciel, vérité que l'homme n'a découvert que des siècles après la révélation.

Stabilité de l'énonciation du Coran

L'une des causes du caractère miraculeux du Coran est que cet éminent Livre contient des éléments à propos du développement de l'être humain et de sa guidance. A ce propos, il évoque notamment les vérités

1. Nāsir Makārim Shīrāzī, Tafsīr Nimūneh, Vol. 10, p. 110.

divines, les appels des prophètes, ainsi que les lois religieuses qui sont édictées dans le domaine de l'économie, de la politique, de la société, ou encore à propos des crimes et châtements.

Le Coran contient également des programmes concernant les actes d'adoration; des guides dans le domaine des vertus morales; des passages au sujet de faits historiques; des discussions concernant les sciences naturelles ou en rapport avec le monde créé, la nature et les cieux; des proverbes, maximes et conseils; des argumentations et raisonnements logiques; une conception du monde; des descriptions et un aperçu de l'inter-monde (*barzakh*) et de la Résurrection... .

Si le Coran n'était pas une révélation issue du monde de l'Ordre divin, on y trouverait certainement toutes sortes de discordances et de contradictions entre les différents sujets, comme c'est le cas d'un poète qui voudrait réécrire l'un de ses poèmes un an après l'avoir composé: il y trouverait des manques et défauts. Une telle situation n'a jamais existé concernant le Coran:

أَفَلَا يَتَذَكَّرُونَ الْقُرْآنَ وَلَوْ كَانَ مِنْ عِنْدِ غَيْرِ اللَّهِ

لَوْجَدُوا فِيهِ اخْتِلَافًا كَثِيرًا



**«Ne méditent-ils donc pas sur le Coran?
S'il provenait d'un autre qu'Allah, ils y
trouveraient certes maintes contradic-
tions!» (Coran 4: 82)**

Mohammad Ibn Moussâ Râzi rapporte de son père qu'un jour, on en vint à parler du Coran en présence de l'Imam al-Riḍā (as). L'Imam (as) mentionna avec respect et grandeur les «arguments», «signes» et «le caractère miraculeux de son agencement», puis dit: «Le Coran est une corde solide, une attache ferme, et la plus éminente religion de Dieu parmi les serviteurs. Il guide vers le paradis et sauve de l'enfer. Il ne se périmé pas avec le passage du temps, tandis que sa valeur et son influence ne sont pas amenuisées par sa répétition, car Dieu ne l'a pas révélé pour une époque particulière, mais il constitue au contraire la preuve et l'argument pour l'ensemble des hommes durant toute leur vie; ni dans le passé ni dans le futur, le faux n'aura de prise sur lui.»¹

1. Shaykh Sadūq, 'uyūn akhbār al-Riḍā, Vol. 2, p. 130; 'Atārudī, Azī-zullāh, Musnad al-Imām al-Riḍā (as), Vol. 1, p. 309.

Les versets équivoques et solides

Les notions d' «équivoque» (*mutashâbih*) et de «dénué d'équivoque» (littéralement: «solide») (*muhkam*) sont deux expressions coraniques trouvant leur origine dans ce verset:

هُوَ الَّذِي أَنْزَلَ عَلَيْكَ الْكِتَابَ مِنْهُ آيَاتٌ مُحْكَمَاتٌ هُنَّ
أُمُّ الْكِتَابِ وَأُخْرُ مُتَشَابِهَاتٌ فَأَمَّا الَّذِينَ فِي قُلُوبِهِمْ زَيْغٌ
فَيَتَّبِعُونَ مَا تَشَابَهَ مِنْهُ ابْتِغَاءَ الْفِتْنَةِ وَابْتِغَاءَ تَأْوِيلِهِ وَمَا
يَعْلَمُ تَأْوِيلَهُ إِلَّا اللَّهُ وَالرَّاسِخُونَ فِي الْعِلْمِ يَقُولُونَ آمَنَّا
بِهِ كُلٌّ مِنْ عِنْدِ رَبِّنَا وَمَا يَذَّكَّرُ إِلَّا أُولُو الْأَلْبَابِ



«C'est Lui qui a fait descendre sur toi le Livre: il s'y trouve des versets sans équivoque (muhkamât), qui sont la base du Livre, et d'autres versets qui peuvent prêter à d'interprétations diverses (mutashâbihât). Les gens, donc, qui ont au cœur une inclination vers l'égarément, mettent l'accent sur les versets à équivoque cherchant la dissension en essayant de leur trouver une inter-

prétation, alors que nul n'en connaît l'interprétation, à part Allah et ceux qui sont bien enracinés dans la science, qui disent: «Nous y croyons: tout est de la part de notre Seigneur!» Mais, seuls les doués d'intelligence s'en rappellent.»

(Coran 3: 7)

Les concepts d'équivoque et de solide

Selon les savants en sciences coraniques et les commentateurs du Coran, les versets dits «solides» (muhkamât) sont ceux qui, du point de vue de leur signification, sont si clairs qu'ils ne laissent aucune place à diverses hypothèses et possibilités de sens.¹

Les versets dits «équivoques» (mutashâbihât) sont au contraire susceptibles de se voir attribuer plusieurs significations proches. De ce fait, leur signification apparente n'est pas visée et leur signification profonde nécessite d'être dégagée. Dans ce contexte, il est possible que ces versets soient interprétés de façon juste et convenable, ou au contraire de manière fausse.

La méthode de l'Imam al-Riḍā (as) pour l'ex-

1. Ma'rifat, Mohammad Hādī, Al-Tamhīd, Vol. 3, p. 11; Badr al-Din Zarkeshi, Al-Borhān, Vol. 2, p. 68; 'Abd al-'Azīm Zarqānī, Manāhil al-'Erfān, Vol. 2, p. 291.

plication des versets solides et équivoques

En nous basant sur les paroles des Imams (as), nous comprenons qu'il n'y a pas, dans le Glorieux Coran, d'«équivoque» au sens où la signification véritable d'un verset ne pourrait être connue par aucun moyen. Ainsi, si un verset ne permet pas à lui seul de transmettre sa signification réelle, il peut néanmoins être compris par l'intermédiaire d'autres versets: c'est cela que l'on appelle le fait de renvoyer ce qui est équivoque à ce qui est «solide» et dénué d'ambigüité. A titre d'exemple, les versets:

الرَّحْمَنُ عَلَى الْعَرْشِ اسْتَوَى



«Le Tout Miséricordieux S'est établi (is-tawâ) sur le Trône.» (Coran 20: 5)

وَجَاءَ رَبُّكَ



«Et ton Seigneur viendra» (Coran 89: 22)

Deviennent compréhensible lorsqu'ils sont renvoyés au verset:

لَيْسَ كَمِثْلِهِ شَيْءٌ



«Rien ne Lui ressemble» (Coran 42: 11)

Ce dernier verset permet de comprendre que la signification de «s'établir» évoquée dans le premier verset et de «venir» évoquée dans le second et qui sont attribuées à Dieu est autre que le fait de s'établir dans un lieu ou de se déplacer d'un lieu à un autre.¹

Il est rapporté que l'Imam al-Riḍā (as) a dit: «Quiconque renvoie les versets équivoques du Coran aux versets solides sera guidé dans le droit chemin». Puis il dit: «Parmi nos traditions [paroles], certaines sont ambigües comme les [versets] ambigus du Coran; dès lors, renvoyez celles qui sont ambigües à celles qui sont solides et claires, et ne suivez pas les équivoques, sinon vous vous égarerez.»²

L'Imam al-Riḍā (as) a expliqué le sens du contenu de certains versets équivoques en les renvoyant aux versets clairs et solides. Shaykh Sadouh en rapporte un exemple en citant Abou Salt Héravi³ qui a dit: «Au cours

1. 'Allāma Tabātabāī, Mohammad Hossein, Quran dar islām, p. 38.

2. Shaykh Sadūq, 'uyūn akhbār al-Riḍā, Vol. 1, p. 290; 'Atārudī, Azī-zullāh, Musnad al-Imām al-Riḍā (as), Vol. 1, p. 308.

3. Shaykh Sadūq, 'uyūn akhbār al-Riḍā, Vol. 1, p. 388.

d'une assemblée organisée par Ma'moun à laquelle des savants juifs, chrétiens, zoroastriens, sabéens, ainsi que des théologiens et d'autres savants des diverses sectes islamiques étaient présents, après avoir posé plusieurs problèmes, une personne du nom de 'Ali ibn Mohammad Jaham se leva et demanda à l'Imam al-Riḍā (as): «Croyez-vous à l'impeccabilité ('isma) des prophètes?» L'Imam (as) répondit: Oui, je crois à cela. Ibn Jaham dit alors: Dans ce cas, que dites-vous à propos de ses versets du Coran:

وَعَصَىٰ آدَمَ رَبَّهُ فَغَوَىٰ



«Adam désobéit ainsi à son Seigneur et il s'égara» (Coran 20:121)

وَلَقَدْ هَمَّتْ بِهِ وَهَمَّ بِهَا لَوْلَا أَنَّ رَأَىٰ بُرْهَانَ رَبِّهِ



«Et elle [Zoleykhâ] le désira. Et il [Joseph] l'aurait désirée n'eût été ce qu'il vit comme preuve évidente de son Seigneur» (Coran 20:24)

وِظَنَّ دَاوُدُ أَنَّمَا فَتَنَّاهُ فَاسْتَغْفَرَ رَبَّهُ



«Et David pensa alors que Nous l'avions mis à l'épreuve. Il demanda donc pardon à son Seigneur» (Coran 38:24)

Ou encore, à propos de son excellence Mohammad,

وَتُخْفِي فِي نَفْسِكَ مَا اللَّهُ مُبْدِيهِ



«Et tu cachais en ton âme ce qu'Allah allait rendre public»? (Coran 33:37)

L'Imam al-Riḍā (as) dit: Malheur à toi, ô 'Ali Ibn Jaham! Crains Dieu et n'attribue pas de vils actes aux prophètes. N'interprète pas et ne commente pas le livre de Dieu selon ton avis personnel, laisse cela aux spécialistes, ainsi que Dieu l'a dit:

وَمَا يَعْلَمُ تَأْوِيلَهُ إِلَّا اللَّهُ وَالرَّاسِخُونَ فِي الْعِلْمِ



«Et nul ne connaît son interprétation, à

*part Allah et ceux qui sont bien enraci-
nés dans la science». (Coran 3:7)*

En réponse à votre difficulté concernant le verset **«Adam désobéit ainsi à son Seigneur et il s'égara»**, en réalité, Dieu a créé son excellence Adam en tant que Sa preuve et Son lieu-tenant sur terre, et Il ne l'a pas créé pour le paradis; or, Adam a effectué cet acte au paradis, et non sur terre. Il va de soi que l'impeccabilité (*'isma*) sur terre est nécessaire afin que les mesures de l'Ordre divin soient accomplies. Lorsqu'Adam fut amené sur terre, il devint la preuve et le lieu-tenant de Dieu, et avait la station de l'impeccabilité. Dieu dit:

ثُمَّ اجْتَبَاهُ رَبُّهُ فَتَابَ عَلَيْهِ وَهَدَىٰ وَعَصَىٰ آدَمُ رَبَّهُ فَغَوَىٰ



*«Adam désobéit ainsi à son Seigneur et
il s'égara. Son Seigneur l'a ensuite élu,
agréé son repentir et l'a guidé».*

(Coran 20:121-122)

Quant au verset **«Et elle [Zoleykhâ] le désira. Et il [Joseph] l'aurait désirée n'eût été ce qu'il vit comme preuve évidente de son Seigneur»**, Zoleykha eut l'intention de commettre un péché, et si Joseph

n'avait pas vu la preuve de son Seigneur, il aurait également eut cette intention. Néanmoins, il était impeccable (*ma'soum*), et l'impeccable n'a jamais l'intention de pécher ni ne commet de péché. On a ainsi rapporté de l'Imam Sadiq (as) que Zoleykha décida de passer à l'acte mais Joseph décida de ne pas la suivre. Joseph était si incommodé qu'il décida de tuer Zoleykha si elle l'obligeait [à pécher]. C'est pour cela que Dieu l'a éloignée et lui a évité de commettre un meurtre et un acte vil, et a dit:

كَذَلِكَ لِنَصْرِفَ عَنْهُ السُّوءَ وَالْفَحْشَاءَ إِنَّهُ مِنْ عِبَادِنَا
الْمُخْلِصِينَ



*«Et c'est ainsi que Nous avons écarté de
lui le mal et la turpitude»;* (Coran 20:24)

le mal signifiant le meurtre, et la turpitude désignant la fornication. Concernant le verset **«Et David pensa alors que Nous l'avions mis à l'épreuve. Il demanda donc pardon à son Seigneur»**, il fut révélé à propos de David et fait référence au fait que ce dernier a cru que Dieu n'avait créé personne de plus savant que lui. Pour cette raison, Dieu envoya deux anges vers

lui qui montèrent en haut de mihrab, puis apparurent face à David [et l'un d'eux] dit: «Nous sommes deux frères et il y a une dispute entre nous: mon frère a 99 moutons et j'en ai seulement un. Il me demande de le lui donner, quel est votre jugement à ce propos?» David fit preuve de précipitation, et sans avoir demandé de preuve au plaignant ni avoir cherché à s'informer de l'avis de la partie adverse, il prononça un jugement contre la partie adverse et dit:

لَقَدْ ظَلَمَكَ بِسُؤَالِ نَعَجْتِكَ إِلَىٰ نِعَاجِهِ



«Il a été certes injuste envers toi en demandant de joindre ta brebis à ses brebis» (Coran 38:24)

Ceci alors que Dieu a dit:

يَا دَاوُدُ إِنَّا جَعَلْنَاكَ خَلِيفَةً فِي الْأَرْضِ فَاحْكُم بَيْنَ
النَّاسِ بِالْحَقِّ وَلَا تَتَّبِعِ الْهَوَىٰ



«Ô David, Nous avons fait de toi un calife sur la terre. Juge donc en toute

équité parmi les gens et ne suis pas la passion». (Coran 38:26)

Et enfin, concernant son excellence Mohammad (s) à propos de qui Dieu a dit «Et tu cachais en ton âme ce qu'Allah allait rendre public», cela concernait le fait que Dieu l'avait informé des noms de ses épouses dans ce monde et dans l'Au-delà. L'une d'entre elles était Zaynab bint Jahsh qui, à l'époque, était l'épouse de Zayd ibn Hâritha. Son excellence (s) cachait donc le nom de Zaynab dans son cœur et ne l'avait jamais divulgué afin que les hypocrites ne disent pas que le Prophète considérait comme sa propre épouse la femme d'un autre.»

Conclusion

Si l'on reconnaît la véracité et le bien fondé des traditions des Imams (as) concernant l'interprétation des versets du Coran, nous pouvons découvrir la façon dont un Imam immaculé (as) a interprété et compris les versets du Coran.

Même si au niveau de la discussion et lorsqu'ils présentent leur avis, certains refusent d'accorder de l'attention à ce genre de traditions¹, dans les faits, ils

1. Shaykh Tūsī, Al-Tibyān, Vol. 1, p. 4; Mohammad Hossein Tabātabā'i, Al-Mizān, Vol. 12, p. 263.

s'en servent et ne peuvent mettre de côté ces hadiths lorsqu'ils commentent le Coran. Cette réalité est en soi une preuve de la solidité du point de vue de ceux qui reconnaissent leur validité et défendent l'idée que l'on ne peut les ignorer, car si nous dénions toute valeur et validité aux traditions des hommes dignes de confiance à propos du commentaire du Coran, nous resterons privés du bénéfice des paroles des Imams Immaculés (as) et de leurs éminents compagnons, bénéfice qui se limitera à l'époque où ils ont vécu, ce qui constitue une grande perte à laquelle on ne peut facilement consentir.¹

1. Nāsih, 'Ali Ahmad, E'tebār va kārkerd-e revāyāt-e tafsīrī, p. 54.

Bibliographie

Le Noble Coran.

Zarqānī, 'Abd al-'Azīm, (1385 S/2006). *Manāhil al-'Er-fān*, Téhéran: *Islamiya*.

Khūī, Abū al-Qāssim, (1430 L/2008). *Al-Bayān*, Qum: Al-Iḥya'ī Āthār Āyatullah khūī.

Tabātabāī, Mohammad Hussain, (1376 S/1997). *Quran dar islām*, Téhéran: *Islamiya*.

Atārudī, Azīzullāh, (1392 L/1972). *Musnad al-Imām al-Riḍā (as)*, Téhéran: Aṣ-Ṣadūq.

Zarkeshi, Badr al-Din, (1410 L/1989). *Al-Borhān*, Beirut: Dār ul-ma'rifa.

Ibn Abī 'Āšim, (287 L/ 900). *Al-Avā'il*, recherche effectuée par Mohammad Ibn Nāsir Al-'Ajamī. Kuwait: Dār ul-Kutub Khulafā *Islamiya*.

Rafi'i, Ja'far Mujīb, (1381 S/ 2002). *Asbāb al-Nuzūl fī zū' Revāyāt Ahl al-Bayt*, Téhéran: *Islamiya*.

Makārim Shīrāzī, Nāsir, (1366 S/ 1987). *Tafsīr Nimūneh*, Téhéran: *Islamiya*.

Ma'rifat, Mohammad Hādī, (1385 S/ 2006). *Al-Tamhīd fī 'ulūm al-Qurān*, Qum: Al-Tamhīd.

Nāsih, 'Ali Ahmad, (1387 S/ 2008). *E'tebār va kār-kerd-e revāyāt-e tafsīrī*, Qum : bureau des propagandes islamiques.

Tabātabāī, Sayyid Mohammad Hussain, (1350 S/ 1971). *Al-Mizān*, Téhéran: Islamiya.

Qumī, Muhammad Ibn ‘Ali, shaykh Sadūq, (1404) L/ 983). *‘uyūn akhbār al-Riḍā*, Beirut: Al-‘A‘lamī.

Tūsī, Muhammad ibn Hassan, (1414 L/ 1993). *Al-Ti-byān*, Beirut: Dār ul ‘Iḥyā at-Turāth al-‘Arabī.

Suyūtī, Jalāl al-Dīn, (1414 L/ 1993). *Al-Ettiḳān*, Beirut: Dār ul-Fikr.



Astan Qods Razavi

Le Vice-présidence de diffusion des activités
et des relations islamiques d'A.Q.R. Direction
chargée des affaires des pèlerins étrangers
Le Saint Sanctuaire de l'Imam al-Riḍa (as).

Adresse postale:

Direction chargée des affaires des pèlerins
étrangers d'Astan Qods Razavi,
La cour de Jomhuri Islami, Le Saint Sanctuaire
de l'Imam al-Riḍa (as), Mechhed,
République islamique d'Iran.
Boîte postale: 91375-3131,
Tel: +98- 51-32213474 / +98- 51-32259090
Fax: +98-51-32219900
Courriel: iro@imamrezashrine.com
Web: www.emamreza.blog.ir

ISBN:978-622-6090-37-7



9 786226 090377